



# **Le Championnat Voile Centrale à HYC Fruitbowl Des Moins De 17 ans de voile Canada**

du 24 au 27 juillet 2014

Organisation hôtesse: Hudson Yacht Club

Autorité organisatrice:

Voile Canada

## **AVIS DE COURSE**

### **1 RÈGLES**

- 1.1. La régata sera réglée par les règles définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2. L'Appendice P s'applique tel que modifié par l'article 1.3.
- 1.3. Les règles P2.2 et P2.3 ne sont pas en vigueur et la règle P2.1 est modifiée de sorte qu'il est en vigueur pour toute pénalité.
- 1.4. La règle 40 sera en effet en tous temps sans afficher le signal Y. Cela modifie le préambule de la partie 4 ainsi que la règle 40.

### **2 PUBLICITÉ**

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher des publicités choisies et fournies par l'autorité organisatrice.

### **3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte aux participants admissibles dans les classes suivantes:
  - Opti Vert nés en 1999-2006 (8-15 ans), première année de compétition
  - Opti Rouge: nés 1999-2001 (13-15 ans)
  - Opti Bleu: nés 2002-2003 (11-12 ans)
  - Opti Blanc: nés 2004-2006 (8 – 10 ans)
    - Laser 4.7 (12-16 ans)
    - Laser Radial (12 ans et plus)
    - Laser (16 ans et plus)
    - CII (Ouvert)
    - Club 420 (12 ans et plus)
    - Planche à voile (12 ans et plus)
    - Class-ouverte (Ouvert)

\* âgés en date du 31 décembre, 2014

- 3.2 Les participants admissibles peuvent s'inscrire en ligne aux sites de web suivants : Hudson Yacht club et Voile Canada.
- 3.3 Tous les participants doivent présenter une preuve d'âge et leur carte de membre de Voile Canada conformément à la RCV 75 (admissibilité) – voir pièce jointe 1.
- 3.4 Tous les concurrents doivent présenter au comptoir de réception de la régates une décharge de responsabilité et un formulaire d'autorisation médical signés par un parent. Ces documents peuvent être téléchargés lors de l'inscription en ligne.
- 3.5 Pour les participants n'ayant pas atteint l'âge du consentement, un parent doit désigner par écrit un parent ou un adulte qui sera responsable du participant pendant l'épreuve.

## 4 FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription :

**\*\*SPÉCIALE POUR CEUX QUI ENREGISTRENT ET PAIENT AVANT LE 10 JUILLET, 2014 À 24H00 :**  
pour l'évènement de quatre (4) jours :

- \$140.00 par participant\*
- \$80.00 par entraîneur\*

\*et ils incluent 2 jours de clinique, le dîner pour chacun de les 4 jours et le souper du samedi.  
Les couts d'entraîneur inclus, en surplus, de l'essence pour leur bateau et un souper pour les entraîneurs vendredi soir.

Les frais de l'évènement deux jours (Samedi, dimanche seulement) :

- \$75.00 par participant\*\*
- \$45.00 par entraîneur\*\*

\*\* inclus : dîner pour 2 jours, et souper samedi soir. En plus, les entraîneurs reçoivent de l'essence pour leur bateau.

**APRÈS LE 10 JUILLET, 2014, IL Y AURONT UN FRAIS ADDITIONNEL DE \$20.00/PERSONNE.**

## 5 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à l'inscription au Club de HYC (Hudson Yacht Club)

## 6 LIEU

- 6.1 Le Club de HYC est situé dans la ville de Hudson sur le Lac des Deux Montagnes.
- 6.2 Les participants de la régates et les campeurs inscrits peuvent utiliser les installations du Club au cours de la régates.
- 6.3 Les lois et règlements du Club de HYC ne permettent pas la présence des chiens sauf qu'à l'aller et retour aux bateaux à l'encrage.

## 7 LES PARCOURS

Trois parcours seront établis. Ils seront soit au vent – sous le vent, soit en trapèze. Les détails seront dans les instructions de course.

## 8 SYSTÈME DE PÉNALITÉS

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour la classe des 29er.

## 9 CALENDRIER

Calendrier provisoire

Programme des événements	
mercredi, le 23 juillet, 2014	
1600-2000	Inscription
2000-2130	Réunion des entraîneurs
Jeudi, le 24 juillet, 2014	
0730-0900	Inscription
0830	Cérémonies d'ouverture
0845	Réunion des entraîneurs avec l'entraîneur de VOILE CANADA
0915	Début des cliniques 'Fruitbowl'
1630-1715	Compte rendu pour les entraîneurs
1800-1930	« Souper des Entraîneurs »
1900	Soirée organisée
Vendredi, le 25 juillet, 2014	
0830	Réunion entraîneurs avec entraîneur de VOILE CANADA
0900	Les cliniques 'fruitbowl' continuent
1400	La course d'entraînement
1630-1715	Compte rendu pour les entraîneurs
1800-1930	« Souper des Entraîneurs »
Samedi, le 26 juillet, 2014	
0730-0830	Fin de l'inscription
0830	Réunion des barreurs
1000	Signal d'avertissement pour la première course de la journée
1630	Compte rendu pour les entraîneurs
1800	Souper de la régata
Dimanche, le 27 juillet, 2014	
1000	Signal d'avertissement pour la première course de la journée
Aucun signal d'avertissement pour une nouvelle course ne pourra être donné après 1400	
1630	Présentation des trophées

## 10 AMENDEMENTS

Tout amendement à cet avis de course sera publié ici au plus tard le 15 juin, 2014.

## 11 POINTAGE

Sept courses sont à l'agenda et au moins une course doit être validée afin de constituer une série.

## 12 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, « Décision de courir ». L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de

dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 13 COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 14 PRIX

Des prix seront distribués comme suit:

- Des médailles de Voile Canada seront remises aux trois premiers dans chaque classe
- D'autres prix peuvent être décernés

## 15 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

## 16 SÛRETÉ

Chaque bateau doit être muni d'un cordage flottable d'au moins 5m x 7mm attaché à l'étrave pendant qu'il est sur l'eau. Il n'est pas permis d'utiliser d'autres câblage ou équipement pour cette fin.

## 17 DROITS D'UTILISER LE NOM ET LA RESSEMBLANCE

De par sa participation, un concurrent ou une concurrente accorde automatiquement à l'autorité organisatrice ainsi qu'aux commanditaires de l'événement le droit, et ce à perpétuité, de réaliser, utiliser et présenter de temps à autre et à leur discrétion, tout film, image et film télévisé en direct ou enregistré et autres productions montrant le concurrent ou la concurrente pendant la durée des compétitions de l'événement auquel il/elle participe et pour tout matériel associé à l'événement sans compensation.

## 18 HÉBERGEMENT

- 18.1 Les lois et règlements du Club de HYC ne permettent pas la présence des chiens sauf qu'à l'aller et retour aux bateaux a l'encrage.
- 18.2 Un nombre limité d'emplacements pour le camping est disponible sur le site du Club HYC. L'attribution des emplacements de camping sera sur une base premier arrivé qui s'enregistre et s'inscrit.
- 18.3 Il existe d'autres choix d'hébergement dont la liste est disponible sur le site web du Club HYC. Voir les détails en ligne a l'adresse : [www.hudsonyachtclub.com](http://www.hudsonyachtclub.com).

## 19 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec:

Hudson Yacht Club  
10 Yacht Club Road  
Hudson QC, Canada  
J0P 1H0

Tel: 450-458-5326 Fax 450-458-5141

[info@hudsonyachtclub.com](mailto:info@hudsonyachtclub.com) / <http://maps.google.ca/maps?hl=en&tab=wl>

**Pièce jointe 1 :**

## **Application de la RCV 75 pour déterminer l'admissibilité des participants aux épreuves de Voile Canada et aux compétitions nationales de voile au Canada**

Les participants doivent présenter les pièces suivantes à l'enregistrement afin de confirmer leur admissibilité à l'épreuve :

- Une Carte de membre de Voile Canada (et preuve d'âge valide pour les épreuves ayant une limite d'âge);
- ou**
- Une Preuve d'adhésion à un club membre de Voile Canada, à un autre organisme membre de Voile Canada, ou à une autre autorité nationale membre de l'ISAF\* (et preuve d'âge valide pour les épreuves ayant une limite d'âge);

Un participant sans

- carte de membre de Voile Canada, ni
- preuve d'adhésion à un club membre de Voile Canada, à un autre organisme membre de Voile Canada, ni
- preuve d'adhésion à une autre autorité nationale membre de l'ISAF

pourra se procurer une licence de course pour l'épreuve au comptoir d'enregistrement. Cette licence temporaire coutera \$35.00.

**Les cartes de membre de Voile Canada** sont délivrées par les associations provinciales de voile, qui les distribue aux clubs membres. Les directeurs ou gérants des clubs les remettent ensuite à leurs membres.

### ***Preuves d'âge acceptées :***

- Passport valide;
- Pièces d'identité délivrées par les provinces (ex. : permis de conduire, carte d'assurance-maladie);
- Pièces d'identité avec photo délivrées par les municipalités comprenant le nom complet et la date de naissance;
- Pièces d'identité avec photo délivrées par les écoles comprenant le nom complet et la date de naissance;

### ***Preuves acceptées d'adhésion à un club membre de Voile Canada ou autre organisme :***

- Carte de membre d'un club ou autre organisme membre de Voile Canada ou d'une autre autorité nationale membre de l'ISAF (la carte doit indiquer le nom du détenteur et le type d'adhésion);
- Document officiel (original, télécopie ou fichier électronique) du directeur d'un club ou autre organisme membre de Voile Canada comprenant l'en-tête du club ou de l'organisme, le nom du participant et le type d'adhésion ou d'affiliation à l'organisme;
- Référence sur place à une liste de membres sur le site Web officiel de l'organisme comprenant le nom complet et le type d'adhésion ou d'affiliation.

La liste des clubs et organismes membres de Voile Canada peut être consultée dans la [section des membres du site Web de Voile Canada](#).